

PARC ÉOLIEN DE L'ORÉE DES BOIS : OÙ EN EST-ON ?

Des études complémentaires en cours

Ce printemps, le projet éolien de l'Orée des Bois est toujours entre les mains des services de l'État, suite au dépôt de la demande d'autorisation environnementale en date du 1^{er} mars 2021.

Le 2 août 2021, les services de l'État ont formulé une demande de compléments visant à enrichir l'étude d'impact initial. Depuis, les équipes de la SEML Côte-d'Or Energies ainsi que les bureaux d'études Jacquel et Chatillon, Gamba, Envol ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) travaillent pour compléter le dossier sur leurs champs d'expertises respectifs : paysage, acoustique, écologie.

En février, deux plaques à reptiles ont été posées afin de suivre leur population. Puis en mars, des sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de confirmer que le site d'implantation prévu n'était pas caractéristique d'une zone humide. Douze passages supplémentaires sur la période de reproduction des oiseaux (de mars à juillet 2022) sont également en cours de réalisation.

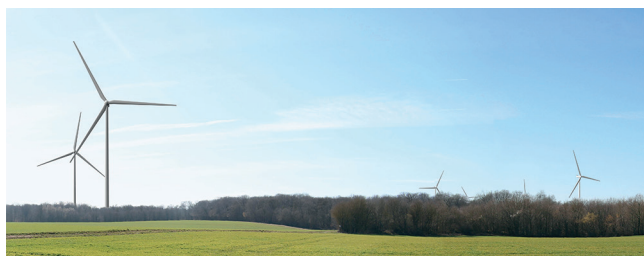
Concernant le volet paysager, 22 photomontages complémentaires seront réalisés.



Tarière ©Envol



Plaque à reptiles ©Envol



Photomontage du projet - vue : ferme de Péringey © Jacquel et Chatillon



Photomontage du projet - vue : ferme du Bel Asile © Jacquel et Chatillon

Retrait du mât de mesure

Installé depuis juillet 2018, le mât de mesure a récolté suffisamment de mesures du vent nécessaires au calibrage du projet. Les 21 et 22 avril dernier, les équipes de Justy et CWS ont ainsi procédé au démontage de ce dernier.



Mât de mesure ©Justy/CWS



Démontage du mât de mesure ©Justy/CWS



La suite ?

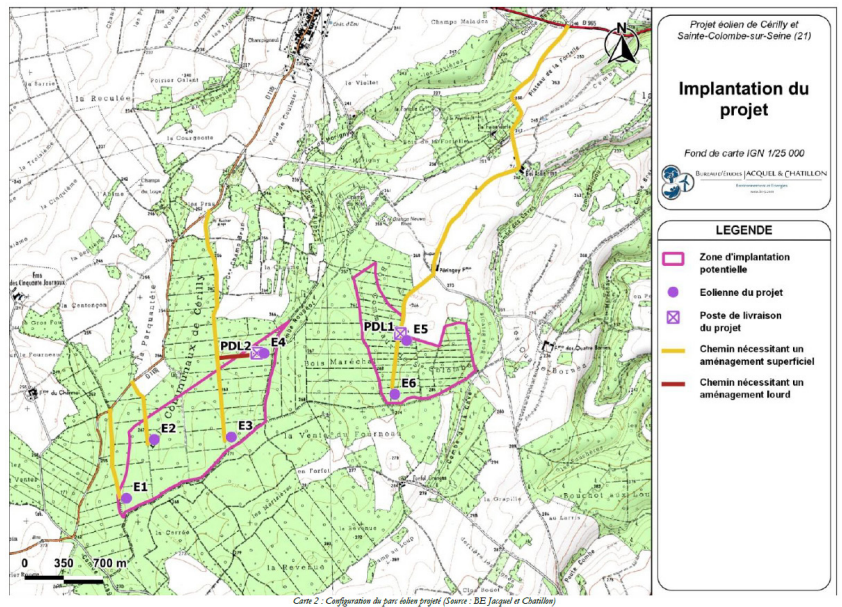
Il est prévu de finaliser le dossier complémentaire et de le remettre en Préfecture en septembre 2022. Un premier retour des services de l'État peut donc être espéré d'ici la fin de l'année, puis l'organisation d'une enquête publique au premier semestre 2023.

PARC ÉOLIEN DE L'ORÉE DES BOIS : LES INFORMATIONS CLÉS DU PROJET

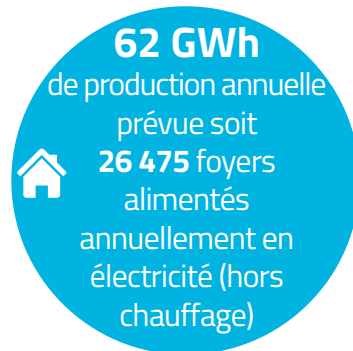
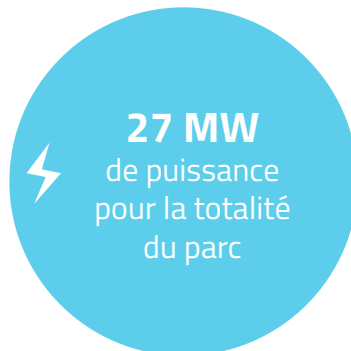
Une implantation cohérente et respectueuse de son environnement

Quatre années d'études, de développement et de concertation ont débouché sur un projet cohérent avec son environnement, respectant la biodiversité et le paysage aux alentours :

- Homogénéité du paysage avec alignement des éoliennes vues depuis le Mont Lassois
- Faible surface à défricher
- Linéaire de raccordement le moins important
- Les éoliennes sont éloignées de plus de 650 mètres des premières fermes isolées, les villages les plus proches se situent eux à environ 2,5 km. Les règlements en la matière sont respectés.



Les chiffres clés du projet



Des retombées locales positives

Grâce à ce projet, les communes de Cérilly et de Sainte-Colombe-sur-Seine apportent leur contribution au développement des énergies renouvelables dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Outre les émissions de CO₂ évitées grâce à la production d'une électricité dite « verte », le projet s'inscrit complètement dans une démarche de développement durable et d'aménagement concerté et raisonné du territoire. Le projet permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...).

De plus, les actionnaires publics et privés de la SEML Côte-d'Or Énergies étant locaux (le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne Franche-Comté...), les retombées de l'investissement profiteront au territoire. Le capital de la société créée sera ouvert aux collectivités (communes, EPCI...) et aux citoyens qui le souhaitent.

Pour toutes questions relatives au projet : direction@cotedor-energies.fr - 03 80 50 99 29

